

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Coordinateur/coordinatrice		Code fonction 5.08.015	
2. But de la fonction Assurer les contacts et les échanges d'informations à caractère administratif entre les différents secteurs qui collaborent avec le service.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation de l'information et des contacts avec les différents secteurs pour une utilisation rationnelle; le contrôle des demandes et du choix des pièces y relatives, le signalement aux intéressés des erreurs éventuelles; - l'étude, l'organisation et le contrôle des processus de transmission des informations; la liaison avec les chefs des secteurs intéressés pour la mise au point de méthodes rationnelles; la réception de demandes de renseignements, de suggestions ou de doléances et la recherche de leurs solutions; - l'établissement, en liaison avec les responsables du service, des projets de directives et de circulaires; la diffusion de l'information dans les secteurs intéressés; l'organisation de réunions d'information; - les propositions concernant les visites du service; l'accueil des visiteurs en leur donnant les explications utiles ou en les introduisant, selon les cas, auprès des personnes concernées; - la participation à des groupes de travail; - l'exécution de tâches particulières à la demande du supérieur hiérarchique. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	D	G	A	G	Cl. max. 13
Points	26	13	36	5	41	Total 121